

Compte-rendu du Conseil Municipal  
Du 24 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 février 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19      présents : 12      votants : 16**

**Présents :** Jean-Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Sébastien ECHEVIN, Wilfried JAILLET, Catherine NOIN BERNARD, Georges SORREL, Bernard PORCHER, Marie-Pierre VALENTIN, Murielle VALLON, Xavier MARTINON, Stéphane GORCE, Gilles SARROTTE,

**Excusés :** Jeannine GIRES, Valeria CROUZET, Christelle MONTHULÉ, Julie ALGOUD, Lionel BILLARD, Isabelle SAVIOT,

**Absents :** Jill MARTIN,

**Secrétaire :** Murielle VALLON

**SEANCE OUVERTE A 20H45**

Avant d'entamer les débats le Maire demande 1 minute de silence pour les ukrainiens

**1. CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED**

Depuis le début du mandat, le Conseil municipal conduit une réflexion sur la transition énergétique et l'abaissement du coût énergétique pour la commune.

Cette réflexion a abouti à la proposition d'installer une centrale photovoltaïque en autoconsommation de l'électricité produite sur la toiture du groupe scolaire.

Cette installation de 110,2 kWc sur une surface de 555m<sup>2</sup> environ assurera une autoconsommation à hauteur de 60% de la production d'énergie électrique sur les cinq points de consommation retenus (mairie, maison des associations, groupe scolaire, salle des fêtes, ancienne cantine), le reste sera revendu pendant 20 ans à 9,8 c€/kWh assurant ainsi une entrée d'argent pour financer le projet et par la suite envisager d'autres investissements de même nature dans le cadre d'un budget annexe.

Les principales caractéristiques techniques, environnementales et financières de l'installation sont décrites dans le devis et la notice joints à la délibération.

Il est à préciser que l'aide de l'Etat pour un tel projet porte uniquement sur la partie correspondant à l'investissement réalisé pour l'autoconsommation.

Le coût prévisionnel de l'installation "clé en main" s'élève à 99 471€ HT et le plan de financement s'établit de la façon suivante :

COÛTS DU PROJET en HT		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Principaux postes de dépenses			
Etude d'ingénierie	2 000 €		
Matériel de production et de sécurité électrique	82 090 €	DETR sur la base de 75 646 € (représentant le montant, déduction faite des revenus sur 5 ans)	18 911 €
Main d'œuvre	14 389 €		
Attestation du Consuel	992 €	Emprunt	85 560 €
Total	99 471 €	Total	99 471 €

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal est appelé à

- Adopter l'opération et les modalités de financement définies ci-dessus
- Solliciter les aides publiques : DETR
- Approuver le plan de financement prévisionnel
- S'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE CHANGEMENT DES HUISSERIES DES FENETRES ET ISOLATION DE LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE**

La médiathèque a été construite en 2007. Le parti pris du bois s'est avéré très négatif dès le début en raison des fuites d'eau importantes par la toiture et les fenêtres, fuites ayant nécessité dès 2012 le remplacement de ces dernières.

10 ans après le renouvellement des fenêtres de la médiathèque, le diagnostic est identique avec des huisseries en bois complètement détériorées (voir photo) et une toiture générant des fuites régulières lors des orages.

Pour remédier à ces désordres récurrents, le Conseil municipal a donc décidé dans la continuité des travaux entrepris pour l'école élémentaire renouvellement du mur de vitres au nord (2018) et renouvellement complet de la toiture (2021) de réaliser les travaux suivants :

- 1- Remplacement de toutes les huisseries des fenêtres en bois (R+1 et R+2) par des huisseries en aluminium de couleur anthracite identiques à celles utilisées pour l'école.
- 2- Rajout de 22 cm de laine de verre (R >6) sur la toiture après dépose des 160m<sup>2</sup> de plaques en fibrociment. Pose d'une couverture en bac acier laqué trapézoïdal avec feutre anti-condensation.

Ces travaux visent à améliorer la performance énergétique de ce bâtiment communal et à en assurer un fonctionnement normal notamment au regard de la sécurité des 300 abonnés de la médiathèque ainsi que des 170 élèves la fréquentant régulièrement en période scolaire.

La performance énergétique fera l'objet d'une étude comparative grâce au suivi énergétique assuré par le SDED.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 124 374 € HT.

La Commune sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR), du Département et du SDED.

Le plan prévisionnel de financement est défini comme suit :

COÛTS DU PROJET en HT		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Principaux postes de dépenses			
Ensemble de châssis composés en R+1 et R+2	64 827 €	DETR 25%	31 093 €
Main d'œuvre, pose, dépose et évacuation des existants	16 784 €	Département : plan de cohérence territoriale 25%	31 093 €
Dépose plaques fibrociment, ajout de la laine de verre, mise place d'une couverture en bac acier laqué	42 763 €	SDED 20% huisseries des fenêtres : 20% isolant : 50%	18 859 €
		Part communale	43 329 €
<b>Total</b>	<b>124 374 €</b>	<b>Total</b>	<b>124 374 €</b>

Le Conseil municipal est appelé à

- Adopter l'opération et les modalités de financement définies ci-dessus
- Solliciter les aides publiques : DETR
- Approuver le plan de financement prévisionnel

- S'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PLAN COHERENCE TERRITORIALE POUR LA RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire rappelle que la commune porte un bouquet de travaux concernant quatre bâtiments communaux :

- Le changement des huisseries de la médiathèque et l'isolation de sa toiture
- L'isolation des greniers de la mairie et de la maison des associations
- La mise en place du câblage nécessaire à l'installation des bornes Wifi à l'école maternelle et à la médiathèque
- La rénovation des toilettes publiques place de l'église.

Ce bouquet de travaux peut être subventionné par le Département dans le cadre de son Plan de cohérence territoriale à hauteur de 25% du montant total hors taxe.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

COÛTS DES PROJETS en HT		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Changement des fenêtres et renouvellement de l'isolation de la médiathèque	124 374 €	DETR	31 092 €
Isolation des combles de la mairie et de la maison des associations	2 195 €	Département : Plan de cohérence territoriale	33 953 €
Câblages pour les bornes Wifi	6 898 €	SDED	19 956 €
Rénovation des toilettes publiques	2 347 €	Part communale	50 813 €
<b>Total</b>	<b>135 814 €</b>	<b>Total</b>	<b>135 814 €</b>

Le Conseil municipal est appelé à :

- Approuver l'ensemble de ces travaux et le plan de financement pour les réaliser
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision
- Autoriser le Maire à demander au Département une subvention de 33 953 € dans le cadre du plan de cohérence territoriale.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'adopter l'opération et les modalités de financement définies ci-dessus
- De solliciter les aides publiques : DETR
- D'approuver le plan de financement prévisionnel
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED POUR DES TRAVAUX D'ISOLATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 6 décembre 2021, la commune de Upie adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Upie projette des travaux sur les bâtiment de la médiathèque, de la mairie et de la maison des association , consistant notamment à :

- *Remplacer les fenêtres en bois de la médiathèque par des fenêtres en aluminium avec un double vitrage répondant aux normes en vigueur*
- *Renforcer l'isolation de son toit en enlevant les plaques de fibrociment et en ajoutant 220 mm de laine de verre ( $R > 6$ )*
- Renforcer l'isolation des greniers de la mairie et de la maison des associations en ajoutant 430 mm de laine de coton ( $R=7$ )

Le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 127 962 € HT.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de : Changement de fenêtres de la médiathèque et isolation de sa toiture et des greniers de la mairie et de la maison des associations.

De céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES :**

- Cérémonie du 19 mars
- Projet de construction de cabanes dans miery en zone N
- Réunions pour le problème du loup
- Rencontre plu

**SEANCE LEVEE A 21H40**

Le Secrétaire,  
Murielle VALLON



Le Maire,  
Jean-Jacques BRUSCHINI

